



Mairie de NOGARO
Arrondissement de Condom
Département du Gers

ARRÊTÉ n° 2026 17

**Arrêté municipal portant réglementation
de la circulation**

Le Maire de NOGARO,

VU les articles L. 2212-2 et L. 2213-1 Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la route ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

CONSIDERANT que les services techniques de Nogaro ont déposé une demande d'occupation du domaine public, afin que la société ENEDIS puisse effectuer des travaux de réparation du réseau électrique suite à la tempête, au niveau du carrefour de Bouit, avenue du Midour, la journée du vendredi 13 février 2026 ;

ARRETE

Article 1^{er} : Afin d'effectuer les travaux cités ci-dessus, le demandeur est autorisé à :

- Interdire la circulation avenue du Midour, depuis le carrefour de la gendarmerie jusqu'au carrefour de la route de Bouit

Article 2 : Signalisation du chantier.

Le demandeur aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier de jour et de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

Article 4 : Les autorisations sont délivrées uniquement pour la journée du vendredi 13 février 2026.

Article 5 : Responsabilité

La présente autorisation n'est donnée que sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur.

Fait à la mairie de Nogaro

Le 13 février 2026

Le Maire,

Christian PEYRET

